



Envoyé en préfecture le 06/09/2023
Reçu en préfecture le 06/09/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230904-2023_174_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec Mme Soumia HABOUCH, enseignante, pour le logement T1 sis 250 rue des Vertes Campagnes à GEX, couvrant la période du 04/09/2023 au 03/10/2023 (3.3.)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Soumia HABOUCH qui occupe les fonctions d'enseignante à Gex et qui ne dispose pas actuellement de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Madame Soumia HABOUCH pour la période du 04/09/2023 au 03/10/2023, pour un T1 sis 250 rue des Vertes Campagnes (bâtiment n° 7 Les Anémones – Appt n° 7R2) 01170 GEX, d'une surface utile de 35 m² et moyennant un loyer mensuel révisable annuellement, fixé à 213,50 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 4 septembre 2023.
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 06 septembre 2023, publiée sur le site internet de la ville le 06 septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230904-2023_174_DEC-DE